

Normes et/ou recommandations fédérales

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

En France, la FFT est garante du respect des règles du jeu de tennis (voir www.fft.fr/jouer/le-tennis/materiel-et-regles). Concernant les équipements nécessaires pour jouer, il existe des normes fédérales à respecter impérativement. Sur certains sujets, il existe également des recommandations fédérales. Nous vous proposons de passer en revue les plus essentielles.

Court de tennis

1 Les règles du jeu imposent tous les tracés dans un rectangle de 23,77 m x 10,97 m.

NORMES: toutes les lignes doivent mesurer 5 cm de largeur, sauf la ligne de fond de court.

RECOMMANDATIONS: cette ligne peut aller jusqu'à 10 cm de largeur, mais nous recommandons une valeur de 7 ou 8 cm.

2 Au-delà de ce rectangle, il y a les zones d'évolution du joueur.

NORMES: les dimensions minimales du terrain sont de 17,07 m x 34,77 m, soit un recul minimal de 5,50 m derrière chaque ligne de fond de court, et un dégagement minimal de 3,05 m sur chaque côté.

Remarque: dans ces zones de recul et de dégagement, il ne doit y avoir aucun obstacle pouvant gêner la pratique :

- aucun poteau de la charpente d'un court couvert,
- aucun poteau d'éclairage d'un court de plein air.

RECOMMANDATIONS: si possible, les dimensions du terrain peuvent être portées à 18 m x 36 m, soit un recul de 6,12 m derrière chaque ligne de fond de court, et un dégagement de 3,52 m sur chaque côté.

Court couvert

Après largeur et longueur, voyons maintenant la hauteur. On parle d'enveloppe, volume dans lequel la balle de tennis doit pouvoir se déplacer sans rencontrer aucun obstacle (voir figures). Pour un court couvert, toute la charpente du bâtiment, ainsi que le système d'éclairage artificiel, doivent être situés en dehors de cette enveloppe.

Remarque: les installations sportives utilisées lors des rencontres internationales et dans le cadre du circuit professionnel (ITF, ATP, WTA) sont soumises à des réglementations particulières. Leurs exigences sont intégrées à un cahier des charges spécifique, lié à l'organisation de telles manifestations sportives.

Figure de l'enveloppe EN LONGUEUR

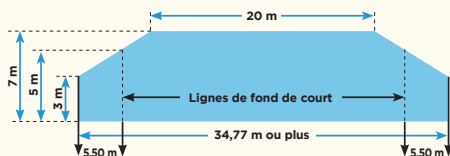
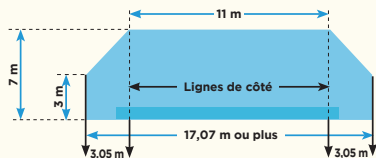


Figure de l'enveloppe EN LARGEUR



NORMES: ces figures indiquent les valeurs minimales à respecter.

RECOMMANDATIONS: Là aussi, nous invitons les clubs et maîtres d'ouvrage à viser, dans leur projet de court couvert, une longueur de terrain \geq à 36 m et une largeur \geq à 18 m :

- d'une part, pour améliorer les conditions de jeu ;
- d'autre part, pour prévoir des zones de circulation ou d'accès, ou pour implanter une tribune spectateurs (éventuellement amovible).

• Nous recommandons également qu'un bâtiment soit toujours "clos couvert" (fermeture des 4 côtés) avec tracé unique de tennis ;

• Enfin, nous préconisons vivement qu'il soit équipé d'une isolation pour sa pérennité et pour le confort des utilisateurs.

Éclairage naturel

NORMES: dans un court couvert, il n'y a aucune obligation en la matière ; on peut très bien jouer avec 100 % de lumière artificielle, comme on peut le voir dans les tournois professionnels.

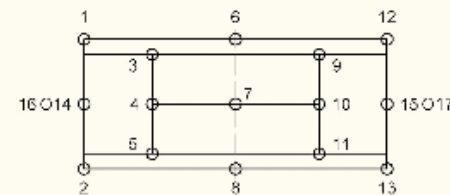
RECOMMANDATIONS: dans les clubs, l'éclairage en lumière naturelle est bien sûr très apprécié et donc souvent prévu (d'où, par exemple, le développement des couvertures textiles depuis près de 50 ans) ; mais attention, le bâtiment doit assurer une répartition homogène de cette lumière et éviter l'effet d'éblouissement !

La lumière du soleil peut ainsi provenir de la toiture, via des bandes translucides diffusantes* et disposées parallèlement à l'axe longitudinal du court, généralement à l'aplomb de l'extérieur des lignes de double. L'éclairage naturel par les façades latérales peut être réalisé, mais en aucun cas sur les parois situées en fond de court, dans l'axe du jeu.

On peut aussi faire attention à l'autre facteur d'uniformité de l'éclairage (Emoy/Emax) qui lui aussi devrait être \geq à 0,7.

On peut aussi faire la moyenne sur 17 points, en ajoutant 2 points situés à 2 m derrière la ligne de fond de court, afin de vérifier que l'éclairage est encore bon dans cette zone d'évolution du joueur.

Les mesures de l'éclairage artificiel



Éclairage artificiel

NORMES: la qualité de l'éclairage d'un court de tennis de plein air ou couvert est déterminée par le niveau moyen d'éclairage horizontal à maintenir exprimé en lux. Celui-ci est de :

- 300 lux pour les terrains de tennis de plein air ;
 - 500 lux pour les terrains de tennis couverts.
- Il est obtenu par le calcul de la moyenne arithmétique de 15 mesures (voir figure colonne suivante).

Le facteur d'uniformité de l'éclairage (Emin/Emoy) doit être \geq à 0,7.

RECOMMANDATIONS:

- 1 Puisque le nombre de lux nécessaire est à maintenir dans le temps, il faut obtenir dès le départ une valeur supérieure :
 - 330 à 400 lux pour les terrains de plein air ;
 - 550 à 700 lux pour les tennis couverts.

2 En court de plein air, on préconise l'installation de 4 mâts, avec une hauteur de 9 m pour assurer un bon volume d'éclairage ; en court couvert, l'emplacement des projecteurs selon les règles de l'art consiste en la disposition en deux lignes parallèles à l'axe longitudinal du court, habituellement à l'aplomb de l'extérieur des lignes de double. Il faut donc absolument éviter tout luminaire au-dessus du tracé de simple et sur la façade en face du joueur.

* Attention à bien faire préciser le besoin d'opacité des panneaux ou plaques translucides via des produits (en polycarbonate ou PVC) opalescents dont la transmission lumineuse doit être \leq à 50 %. Sinon, le risque est grand de constater une forte luminosité qui gênera la pratique en plein soleil.

Un peu d'histoire...

Du "Sphairistiké" au "lawn tennis"

Comme vous le savez probablement, le tennis est un sport dont les premières règles ont été établies par le major Walter Clopton Wingfield vers 1875. Il n'a probablement pas inventé le tennis, même si la légende le considère comme son créateur. En fait, dès 1858, un autre major, Harry Gem, esquissait une sorte de court de tennis sur le gazon de sa propriété,

puis quelques années plus tard, une nouvelle version d'un jeu d'abord appelé "pelota", puis "lawn rackets", notamment dans un club de Leamington, en Angleterre, le premier du monde ! Jusqu'au 23 février 1874, date à laquelle le major Wingfield décida de breveter, à la chambre des métiers de Londres, un nouveau jeu dans un premier temps nommé

"Sphairistiké" ("art de la balle" en grec). Il commercialisa, quelques semaines plus tard, un kit comprenant des raquettes, des balles en caoutchouc, un filet, des poteaux, des bandes pour tracer les lignes... Le nom "Sphairistiké", jugé trop compliqué, évolua et devint en 1877 "lawn tennis" (tennis sur gazon), l'année où fut créé le tournoi de

Wimbledon, les futurs "Internationaux de Grande-Bretagne". Au départ, le terrain avait la forme d'un sablier et le filet une hauteur d'1,40 m, (contre 0,914 m au centre actuellement). Mais rapidement, les règles changèrent. Une forme rectangulaire fut choisie et le filet fut abaissé pour faciliter les passings.